

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 27

Représentés : 6

PREND ACTE

**OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité
entre les femmes et les hommes**

L'An deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le six février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, SAUCY Nathalie, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

M. LAFON Dominique	pouvoir à	M. ROUSSEL Philippe
Mme BULLETT Anne	pouvoir à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel
Mme LECUYER Sophie	pouvoir à	M. CONSTANT Pierre-Henri
Mme MERLIER Thérèse	pouvoir à	M. MERCADIER Anne-Marie
M. KATHOLA Pierre	pouvoir à	M. SOMMIER Jean-Yves
M. GOUJA Sonia	pouvoir à	Mme LE FUR Pauline

Absents : LE ROUZES Estéban, HOUICINI Mohamed

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. GABRIEL Jacky est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2311-1-2 et D 2311-16,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment ses articles 50 à 58,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment ses articles 61 et 71,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

Vu la circulaire interministérielle du 28 février 2017 relative à la présentation d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales de plus de 20.000 habitants,

Considérant le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes proposé,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2025,

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
GABRIEL Jacky



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Laurent VASTEL



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 26/02/2026
Publication/Affichage le : 26/02/2026
Pour le Maire par délégation
Directrice du pôle administratif et affaires générales



Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Ville de Fontenay-aux-Roses

Année 2025

Préambule

Les villes sont de véritables actrices pour l'égalité entre les femmes et les hommes, par leur statut d'employeur mais aussi par les politiques publiques qu'elles déploient et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Les articles L.2311-1-2 et D. 2311-16 du code général des collectivités territoriales sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport annuel doit non seulement s'intéresser au fonctionnement de la collectivité, mais également aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à favoriser une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport expose dans un premier temps les chiffres clés et actions menées en matière de ressources humaines, puis il rappelle les indicateurs principaux de la population fontenaisienne et enfin les orientations et actions menées sur le territoire en matière de promotion de l'égalité femmes hommes.

I. Table des matières

I.	LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES	5
1.	REPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE :	5
A.	PAR TYPE DE CONTRAT.....	5
B.	PAR FILIERE	5
C.	PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE	6
D.	PAR TEMPS DE TRAVAIL	6
E.	PAR AGE :.....	7
F.	PAR TYPE DE POSTE	8
G.	PAR FILIERE DE CADRE.....	8
H.	REPARTITION FEMMES/HOMMES SUR LE TEMPS PARTIEL :	9
I.	CONGE PARENTAL :.....	9
J.	SALAIRES NETS MENSUELS MOYENS (RAMENES EN E.T.P) :	9
K.	EVOLUTION DE CARRIERE :	9
L.	L. INDISPONIBILITE (<i>EN JOURS</i>).....	10
M.	NOMBRE DE DEPARTS EN FORMATION :	10
N.	CONCOURS - EXAMENS PROFESSIONNELS :.....	11
II.	LES POLITIQUES MENEES PAR LA COMMUNE SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	12
1.	L'ÉTAT DES LIEUX DES INEGALITES ECONOMIQUES ET SOCIALES A FONTENAY-AUX-ROSES.....	12
A.	DEMOGRAPHIE, CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES, DIPLOMES, SALAIRES	12
A.	EMPLOI ET PRECARITE	15
2.	LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : UNE PRIORITE DU MANDAT	17
3.	PROMOUVOIR L'EGALITE FEMME-HOMME A TRAVERS LES POLITIQUES SECTORIELLES :.....	17
A.	LA PROMOTION DE L'EGALITE FILLES/GARÇONS AUPRES DU JEUNE PUBLIC : UN CONTINUUM DU PLUS JEUNE AGE A L'ADOLESCENCE	17
4.	UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE QUI PORTE UNE ATTENTION PARTICULIERE A L'EGALITE FILLES/GARÇONS..	18
5.	LA PROMOTION DE L'EGALITE FILLES/GARÇONS A TRAVERS LES ACTIVITES PERI- ET EXTRA-SCOLAIRES.	19
6.	LA PROMOTION DE LA MIXITE ET DE L'EGALITE FILLES/GARÇONS A TRAVERS LES ACTIONS PORTEES PAR LE SERVICE JEUNESSE	20
A.	STATISTIQUES SUR L'ANNEE 2025	21
B.	PROJETS JEUNESSE	21
C.	UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE QUI VISE A FACILITER L'ARTICULATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE	23
D.	DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION AUTOUR DE LA VIE AFFECTIVE, EMOTIONNELLE ET SEXUELLE PROPOSEES PAR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE SIMONE VEIL	24
E.	L'EMANCIPATION ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES AU TRAVERS DU PROJET SOCIAL DE LA MAISON DE QUARTIER DES PARADIS.....	26
F.	UN ESPACE FRANCE SERVICES POUR FACILITER L'ACCES AUX DROITS DES FEMMES ET LES ACCOMPAGNER	27
G.	LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES MARCHES PUBLICS	28
7.	VALORISER LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE	28

A.	LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS VISANT A LA VALORISATION DE LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE ET LA PROMOTION DE L' ACCES AUX DROITS.....	28
B.	LA QUESTION DU GENRE AU CŒUR DE L' ACCUEIL PROPOSE PAR LA LUDOTHEQUE - LE MANEGE AUX JOUETS	30
C.	LA PROMOTION DE LA PLACE DE LA FEMME A TRAVERS LA PRATIQUE ARTISTIQUE PROPOSEE PAR LE CCJL	30
D.	PROMOUVOIR L' INTEGRATION DES FEMMES A TRAVERS L' ACTION DE L' INSTITUT DES HAUTS-DE-SEINE	32
8.	LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	32
A.	FACILITER LE PARCOURS ET L' ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE A TRAVERS LE TRAVAIL EN PARTENARIAT ET LA FORMATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE	33
B.	SOUTENIR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LA QUESTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....	34
III.	<u>PLAN D' ACTIONS 2024-2026</u>	35
1.	AXE N°1 : PROMOUVOIR L' EGALITE PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE	35
2.	AXE N°2 : PROMOUVOIR ET DIFFUSER UNE CULTURE D' EGALITE	36
3.	AXE N°3 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXUELLES ET SEXISTES	38

I. La politique de ressources humaines

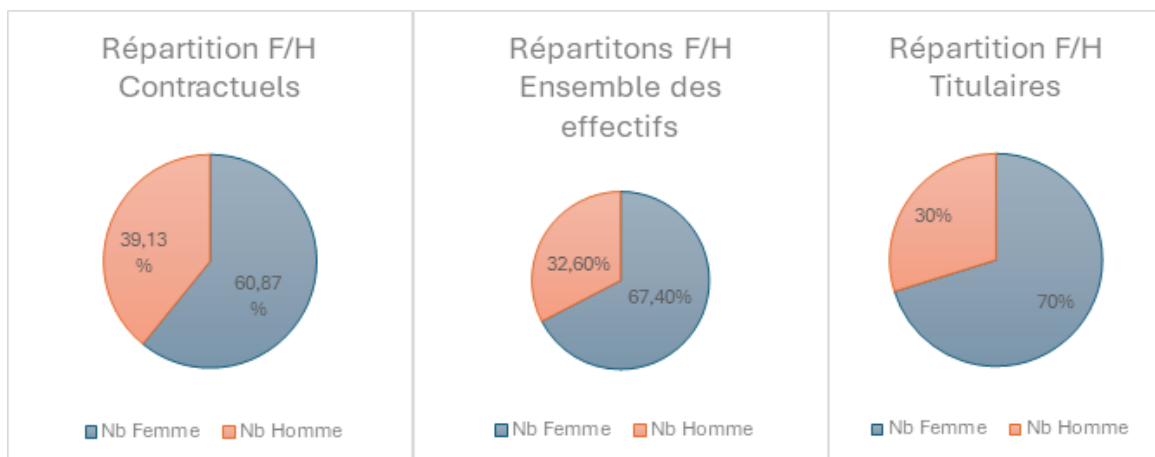
1. Répartition des Femmes et des Hommes dans l'administration municipale :

a. Par type de contrat

Titulaires et Contractuels - Emplois Permanents

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
TOTAL	308	149	457	67,40%	32,60%

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Titulaires	224	95	319	70%	30%
Contractuels	84	54	138	61%	39%



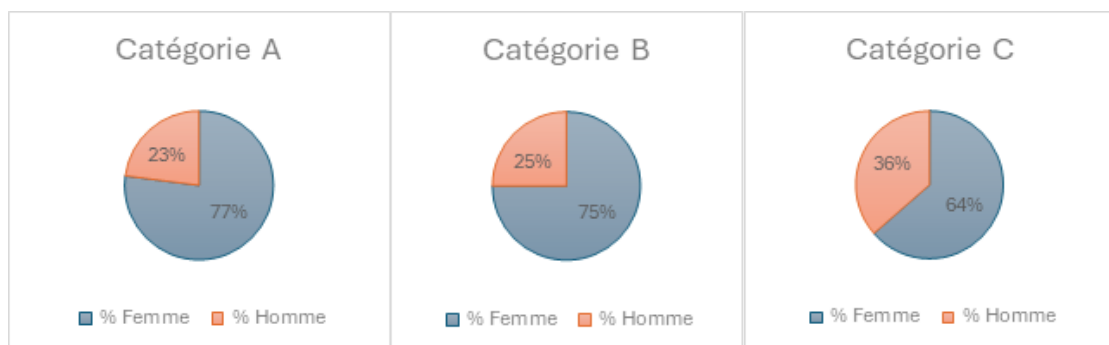
b. Par filière

	Femmes Tit.	Femmes Cont.	Total Femmes	Hommes Tit.	Hommes Cont.	Total Hommes	Total F - H	% Femmes	% Hommes
Filière Administrative	71	15	86	8	10	18	104	82,69%	17,31%
Filière Animation	21	5	26	13	5	18	44	59,09%	40,91%
Filière Culturelle	0	0	0	1	0	1	1	0,00%	100,00%
Emplois fonctionnels	2	0	2	1	0	1	3	66,67%	33,33%
Médico-Sociale	69	31	100	1	7	8	108	92,59%	7,41%

Police municipale	2	0	2	9	0	9	11	18,18%	81,82%
Sportive	2	0	2	1	3	4	6	33,33%	66,67%
Technique	57	33	90	61	29	90	180	50,00%	50,00%
TOTAL	224	84	308	95	54	149	457	67,40%	32,60%

c. Par catégorie hiérarchique

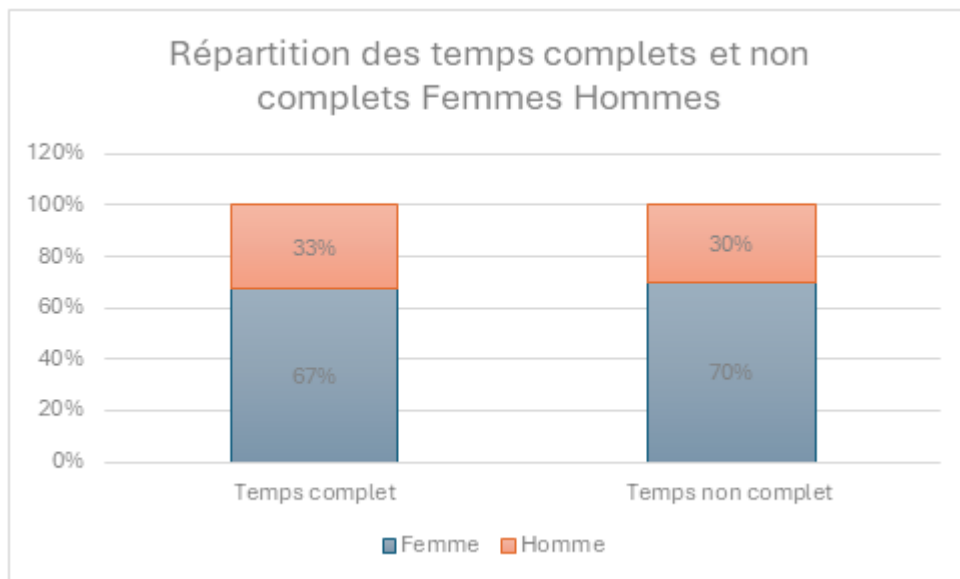
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	47	14	61	77,05%	22,95%
Catégorie B	60	20	80	75,00%	25,00%
Catégorie C	201	115	316	63,61%	36,39%
Total	308	149			



d. Par temps de travail

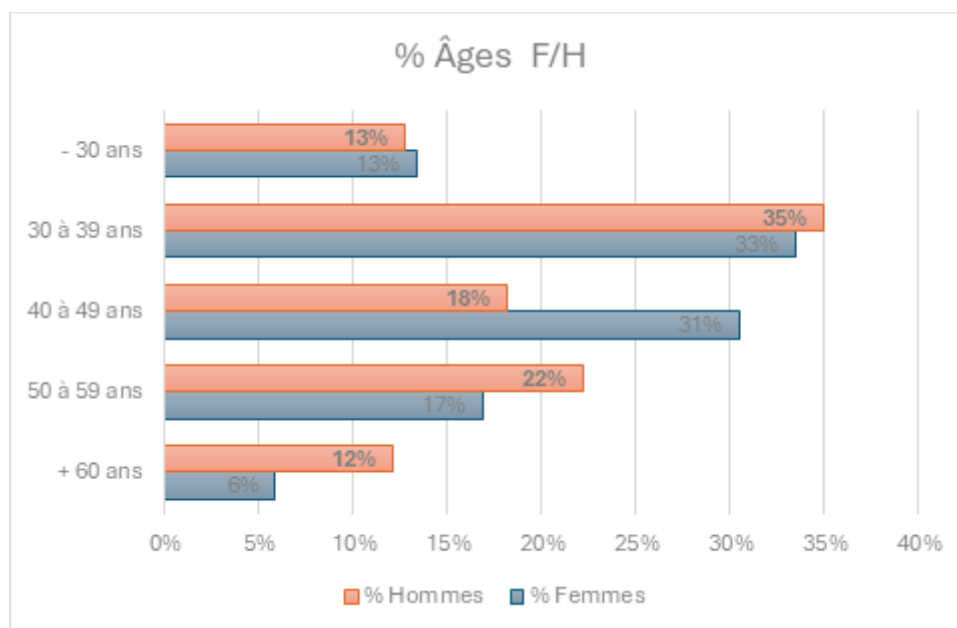
Temps complet et temps partiel/ temps non complet

	Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes
Temps Complets	294	142	95,45%	95,97%
Dont Temps Partiel	13	1		
Temps Non Complets	14	6	4,55%	4,03%
Total	308	149	100%	100%



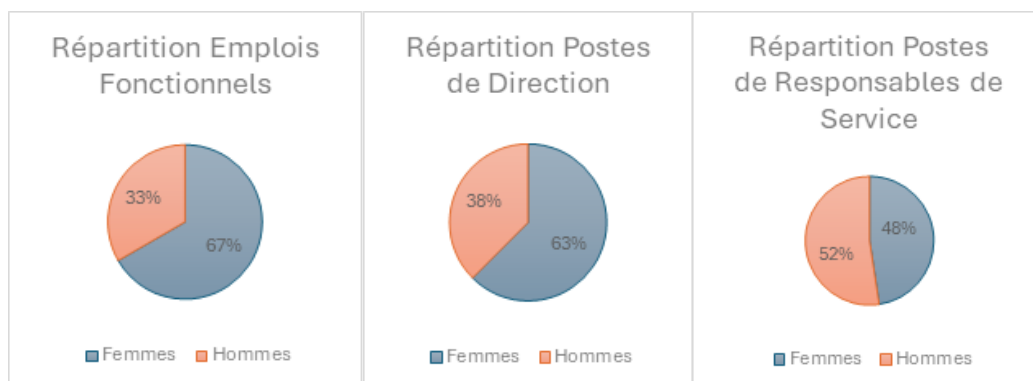
e. Par âge :

	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes
+ 60 ans	41	6%	18	12%
50 à 59 ans	103	17%	33	22%
40 à 49 ans	94	31%	27	18%
30 à 39 ans	52	33%	52	35%
- 30 ans	18	13%	18	13%
Total	308	100%	149	100%



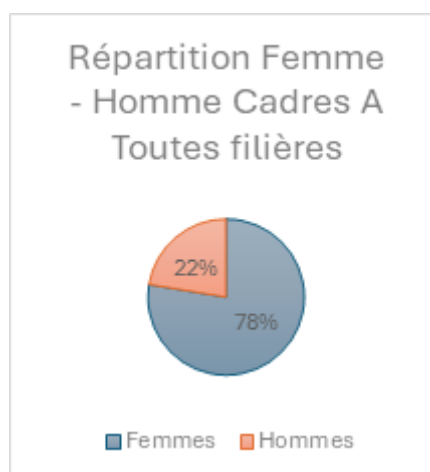
f. Par type de poste
Emplois Fonctionnels et de Direction

	Femmes	Hommes	Total
Emplois Fonctionnels	2	1	3
Postes de Direction	5	3	8
Postes de Responsables de Service	10	11	21
Total	17	15	32



g. Par filière de Cadre

	Femmes	Hommes	Total
Cadres A Filière Administrative	14	6	20
Cadres A Filière Culture	0	1	1
Cadres A Filière Médico-Sociale	28	7	35
Cadres A Filière Sportive	1	0	1
Cadres A Filière Technique	4	0	4
Total	47	14	61



h. Répartition Femmes/Hommes sur le Temps Partiel :

Catégorie	Temps de travail	Femmes	Pourcentage Femmes	Hommes	Pourcentage Hommes
Catégorie A	Temps partiel	1	0,32%	0	0,00%
	Temps complet	46		14	
Catégorie B	Temps partiel	4	1,30%	0	0,00%
	Temps complet	56		20	
Catégorie C	Temps partiel	8	2,60%	1	0,67%
	Temps complet	193		114	
Total toutes Catégories	Temps partiel	13	4,22%	1	0,67%
	Temps complet	295		148	
	Total	308		149	

i. Congé Parental :

Femmes	1
Hommes	0
Total	1

j. Salaires Nets Mensuels Moyens (ramenés en E.T.P) :

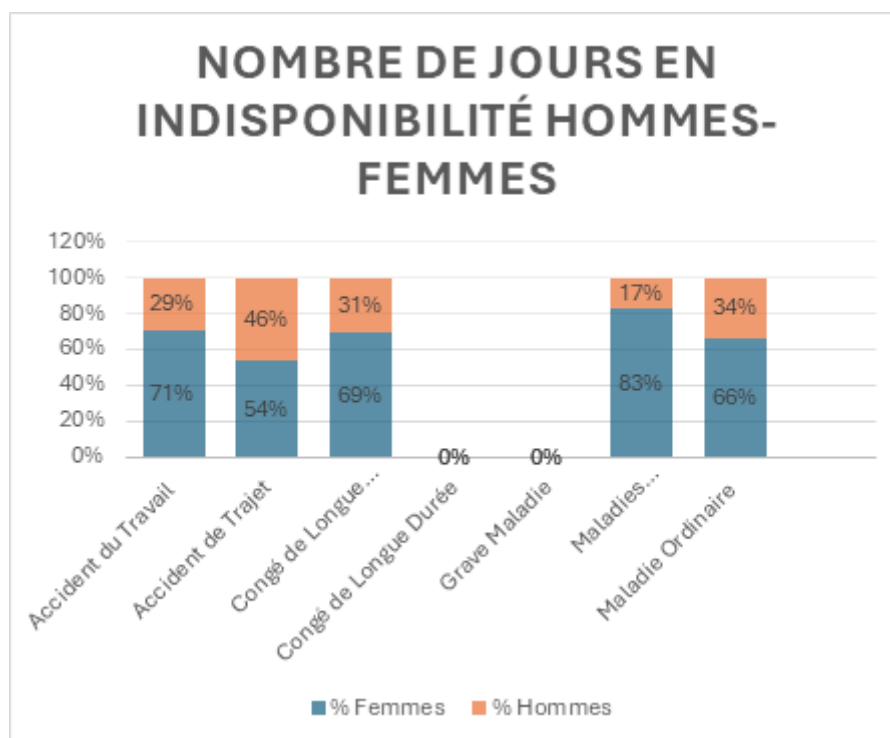
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Moyenne
Femmes	3 506 €	2 260 €	1 863 €	2 543 €
Hommes	3684 €	2 426 €	1 996 €	2 702 €
Ecart F/H	-178 €	-166 €	-133 €	

k. Evolution de Carrière :

Evolutions de Carrière	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mise en Stage	6	2	8	75%	25%
Titularisation	7	4	11	64%	36%
Promotion Interne	2	1	3	67%	33%
Avancement de Grade	23	3	26	88%	12%
Avancement d'Echelon	83	33	116	72%	28%
Total	121	43	164	74%	26%

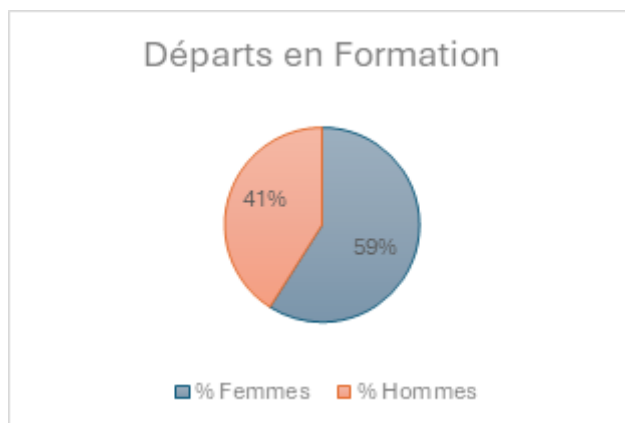
I. L. Indisponibilité (en Jours)

	Femmes	Hommes	Total F - H	% Femmes	% Hommes
Accident du Travail	1349	550	1899	71%	29%
Accident de Trajet	191	165	356	54%	46%
Congé de Longue Maladie	1144	505	1649	69%	31%
Congé de Longue Durée	0	0	0	0%	0%
Grave Maladie	0	0	0	0%	0%
Maladies Professionnelles	1025	213	1238	83%	17%
Maladie Ordinaire	4726	2401	7127	66%	34%
Total	8435	3834	12269	69%	31%



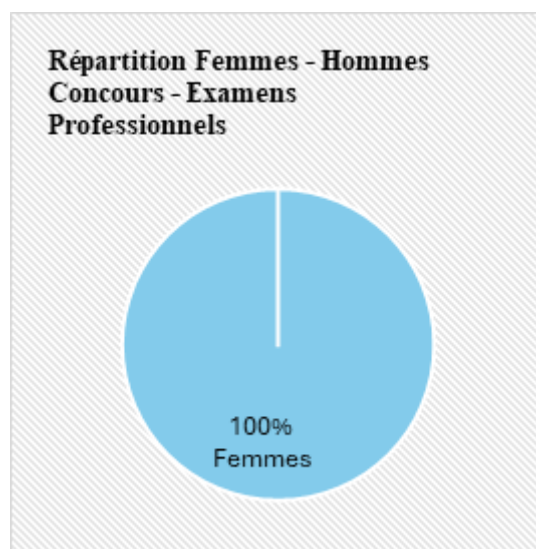
m. Nombre de Départs en Formation :

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	136	35	171	80%	20%
Catégorie B	108	60,5	168,50	64%	36%
Catégorie C	190	203	393	48%	52%
Total	434	298,50	732,50	59%	41%



n. Concours - Examens Professionnels :

	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Catégorie A	0	0	0	-	-
Catégorie B	3	0	3	100%	-
Catégorie C	0	0	0	-	-
Total	3	0	3	100%	-



II. Les politiques menées par la Commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

1. L'État des lieux des inégalités économiques et sociales à Fontenay-aux-Roses

Les données présentées ci-dessous sont essentiellement issues du recensement de la population.

a. Démographie, catégories socio-professionnelles, diplômes, salaires

Les données socio-démographiques (Insee 2021) démontrent que globalement :

- Les Femmes (13 338) sont plus nombreuses que les Hommes (11 434) à Fontenay-aux-Roses. Le ratio est de 116 femmes pour 100 hommes au sein des 20-64 ans et de 150 femmes pour 100 hommes au sein des 65 ans ou plus ;
- Les Fontenaisiennes sont légèrement moins nombreuses que les Fontenaisiens à être diplômées de l'enseignement supérieur (52,1% vs 55,6%).
- Les femmes fontenaisiennes sont sous-représentées parmi les CSP+ conformément à la tendance constatée au niveau national ;
- Les écarts de salaires entre femmes et hommes à Fontenay-aux-Roses (11,9% d'écart) sont similaires à ceux que l'on retrouve au niveau régional et sont moins importants que ceux constatés au niveau départemental (17% d'écart). Par catégorie, les salaires sont similaires entre hommes et femmes au sein des professions intermédiaires et des employés.

Population par sexe et âge en 2021 :

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	11 434	100,0	13 338	100,0
0 à 14 ans	2 495	21,8	2 407	18,0
15 à 29 ans	2 153	18,8	2 559	19,2
30 à 44 ans	2 160	18,9	2 550	19,1
45 à 59 ans	2 402	21,0	2 646	19,8
60 à 74 ans	1 452	12,7	1 901	14,3
75 à 89 ans	683	6,0	1 057	7,9
90 ans ou plus	88	0,8	219	1,6
0 à 19 ans	3 339	29,2	3 362	25,2
20 à 64 ans	6 414	56,1	7 444	55,8
65 ans ou plus	1 680	14,7	2 532	19,0

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2021 :

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	8 656	10 708	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	300	158	0,4	3,6	1,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 519	1 959	5,7	36,4	14,2
Professions intermédiaires	1 195	1 836	8,6	24,2	7,9
Employés	894	2 065	10,1	21,9	9,2
Ouvriers	741	136	3,0	6,3	3,0
Retraités	1 599	2 428	0,0	0,0	57,8
Autres personnes sans activité professionnelle	1 408	2 127	72,1	7,6	6,2

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021 :

Diplôme	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	16 666	7 510	9 156
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	12,5	12,1	12,9
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,7	4,1	5,2
CAP, BEP ou équivalent	13,4	13,5	13,2
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,7	14,7	16,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	10,8	10,0	11,4
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	14,6	11,9	16,8
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	28,3	33,7	23,9

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2022 :

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	21,9	20,3	23,1
Cadres*	30,9	28,2	32,9
Professions intermédiaires	17,3	17,3	17,3
Employés	12,9	12,9	12,9
Ouvriers	12,4	11,2	12,6

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2022 :

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	21,9	20,3	23,1
Cadres*	30,9	28,2	32,9
Professions intermédiaires	17,3	17,3	17,3
Employés	12,9	12,9	12,9
Ouvriers	12,4	11,2	12,6

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2022 :

	Écart (en %)
Ensemble	-11,9
Cadres*	-14,3
Professions intermédiaires	0,5
Employés	0,2
Ouvriers	-10,9

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

A. Emploi et précarité

On peut retenir au vu des indicateurs dans le secteur de l'emploi que les femmes fontenaisiennes présentent :

- Un accès à l'emploi contrasté
 - Dans l'ensemble, des femmes davantage concernées par le chômage que les hommes (12 % contre 11% des hommes) ;
 - Toutefois, pour les 15-24 ans, un taux de chômage très élevé chez les hommes par rapport aux femmes (31 % des hommes contre 22 % des femmes).
- Une précarité de l'emploi un peu plus marquée pour les femmes
 - Des femmes plus concernées par les temps partiels par rapport au département (21 % contre 16%) ;
 - Des emplois instables davantage occupés par des femmes : 8 % de femmes en CDD contre 6 % des hommes.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité :

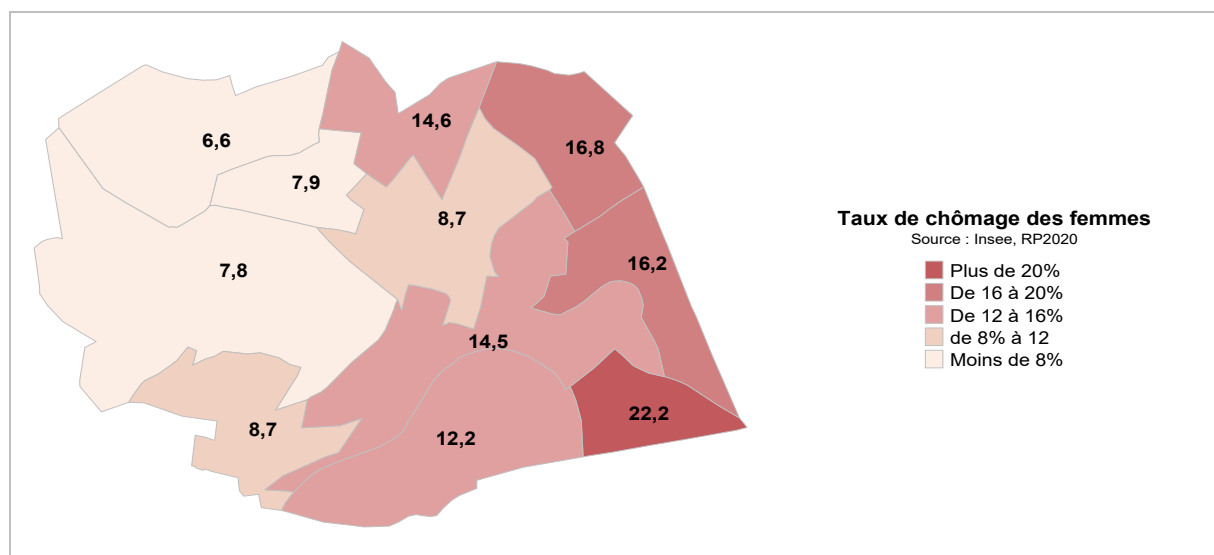
Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	15 590	15 284	15 657
Actifs en %	76,5	77,1	77,5
Actifs ayant un emploi en %	70,2	68,9	68,4
Chômeurs en %	6,3	8,1	9,1
Inactifs en %	23,5	22,9	22,5
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	13,2	13,7	14,4
Retraités ou préretraités en %	5,4	4,5	2,7
Autres inactifs en %	4,9	4,7	5,3

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2021 :

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	15 657	12 137	77,5	10 711	68,4
15 à 24 ans	3 345	1 062	31,7	759	22,7
25 à 54 ans	9 405	8 777	93,3	7 826	83,2
55 à 64 ans	2 908	2 299	79,0	2 126	73,1

Hommes	7 258	5 781	79,7	5 146	70,9
15 à 24 ans	1 599	531	33,2	362	22,6
25 à 54 ans	4 311	4 130	95,8	3 755	87,1
55 à 64 ans	1 348	1 120	83,1	1 029	76,4
Femmes	8 399	6 356	75,7	5 565	66,3
15 à 24 ans	1 746	531	30,4	398	22,8
25 à 54 ans	5 094	4 647	91,2	4 071	79,9
55 à 64 ans	1 560	1 178	75,6	1 096	70,3

On note également que des inégalités territoriales (entre quartiers) sont constatées concernant la précarité de l'emploi des femmes. Le taux de chômage féminin varie ainsi de 7% dans le quartier des Pervenches jusqu'à 22% dans le quartier Paradis-Blagis



Ainsi, au vu des inégalités socio-démographiques ainsi qu'en termes d'emploi et de précarité entre les femmes et les hommes, il apparaît nécessaire de poursuivre les actions visant à encourager la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

2. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : une priorité du mandat

Une délégation spécifique aux droits des femmes traduit l'engagement de la municipalité dans d'une politique volontariste résolument égalitaire. Une conseillère municipale est ainsi déléguée à la prévention, à la citoyenneté et aux droits des femmes. Ses missions visent à faciliter l'accès des femmes aux responsabilités dans la vie institutionnelle, économique et associative. Celles-ci se déclinent sur des angles très divers, tels que l'égalité professionnelle, l'accès aux droits et à la dignité ou encore l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes fait ainsi l'objet d'une attention particulière de la municipalité qui la décline dans les différentes politiques publiques mises en œuvre à travers trois axes :

- La promotion de l'égalité femme/homme (filles/garçons) à travers les politiques sectorielles :
 - La promotion dès le plus jeune âge de l'égalité filles/garçons (à partir de la petite enfance et tout au long de la scolarité) ;
 - Une politique d'accueil du jeune enfant visant à faciliter l'articulation de la vie professionnelle et personnelle ;
 - L'émancipation et l'autonomisation des femmes à travers le projet social de la maison de quartier des Paradis ;
 - Des actions de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective, émotionnelle et sexuelle menées par le centre municipal de santé ;
 - La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les marchés publics.
- La valorisation de la place de la femme dans la société :
 - La valorisation de la place de la femme dans la société et la promotion des droits à travers l'organisation d'événements de différentes natures tout au long de l'année (expositions, actions de sensibilisation, notamment autour de la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes) ;
 - La promotion de la place de la femme à travers la pratique artistique proposée par le CCJL ;
 - L'Ecole Française des Femmes : un acteur majeur de la valorisation et de l'insertion des femmes, présent sur le territoire fontenaisien.
- La lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes :
 - Faciliter le parcours et l'accompagnement des femmes victimes de violences à travers le travail en partenariat et la formation des acteurs du territoire ;
 - Soutenir les actions de sensibilisation sur la question des violences faites aux femmes.

3. Promouvoir l'égalité femme-homme à travers les politiques sectorielles :

- a. La promotion de l'égalité filles/garçons auprès du jeune public : un continuum du plus jeune âge à l'adolescence

La thématique égalité filles/garçons est inscrite dans les projets pédagogiques et éducatifs portés par les services municipaux accueillant les enfants (de la petite enfance à l'adolescence), notamment en matière de proposition de jeux et d'encouragement des enfants à explorer des activités sans stéréotypes.

Les dispositifs proposés doivent se comprendre comme des réponses aux enjeux de l'égalité F/H, rencontrés à chaque âge, mais également comme une continuité d'accompagnement sur cette question.

4. Une politique petite enfance qui porte une attention particulière à l'égalité filles/garçons

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la petite enfance est bénéfique non seulement pour les parents, mais aussi pour les enfants et la société dans son ensemble. Cela nécessite un engagement collectif, des politiques adaptées et une sensibilisation continue.

L'accès à des services d'accueil d'enfants de qualité est fondamental pour permettre aux parents, et notamment aux femmes, de participer pleinement au marché du travail.

Des politiques publiques qui soutiennent des structures de garde accessibles et abordables peuvent aider à réduire les inégalités.

Depuis plusieurs années, une attention particulière est portée à la question de l'égalité filles/garçons par les professionnels municipaux de la petite enfance (crèche et relais d'assistantes maternelles). Les agents sont sensibilisés concernant cette thématique afin que les mots employés et les activités et jeux proposés encouragent l'égalité.

Nous proposons des jeux avec les enfants : la dinette, les poupées, le garage, les voitures... Les jeux d'imitation comme les déguisements sont proposés aussi bien aux filles qu'aux garçons.

Des échanges sont organisés lors de réunions avec la psychologue afin de sensibiliser et accompagner les professionnels dans leurs pratiques quotidiennes.

L'égalité entre filles et garçons est un principe fondamental dans l'accueil des jeunes enfants ainsi la charte nationale d'accueil du jeune enfant, qui vise à valoriser chaque enfant pour ses qualités personnelles en dehors de tout stéréotype, est mise en application par tous les agents de la Petite Enfance. Dès la crèche, il est important de :

- **Éviter les stéréotypes de genre** : Les agents sont accompagnés pour éviter la reproduction des comportements ou des attitudes qui perpétuent des stéréotypes de genre, comme par exemple, proposer des jouets ou activités en fonction du sexe (ex. : poupées pour les filles, voitures pour les garçons).
- **Valoriser la mixité** : Proposer des jeux et des activités qui permettent aux enfants d'évoluer dans un environnement mixte, où ils peuvent expérimenter différents rôles, tâches et compétences.
- **Veiller à l'égalité dans la prise en charge** : Il est essentiel que les agents traitent les enfants de manière égale, sans distinction entre garçons et filles, en leur offrant des opportunités égales pour exprimer leurs émotions, développer leurs compétences et participer à la vie de la crèche.

5. La promotion de l'égalité filles/garçons à travers les activités péri- et extra-scolaires.

L'article L121-1 du Code de l'Éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, fait partie intégrante de l'apprentissage à dispenser aux enfants à l'école primaire. L'objectif est que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste, ni violence.

Ainsi, depuis plusieurs années une attention particulière est portée à la question égalité filles/garçons par les équipes d'animation. Si la Ville de Fontenay-aux-Roses n'a pas vocation à orienter les enseignements dispensés par les professionnels de l'Éducation nationale. Elle œuvre pour faire de la thématique égalité filles/garçons un des marqueurs des actions qu'elle mène dans ses équipements. Ainsi, celle-ci est inscrite dans les projets pédagogiques portés par les accueils de loisirs. Les axes suivants y sont développés :

- Sensibiliser et former les professionnels aux impacts des stéréotypes de sexe sur le développement de la personnalité de l'enfant ;
- Développer des partenariats entre la Ville et les établissements scolaires pour la mise en place d'actions sur l'égalité des genres ;
- Sensibiliser les enfants et les jeunes fontenaisiens à la question filles / garçons ;
- Actions pédagogiques auprès des enfants des accueils de loisirs ;
- Animation d'ateliers sur la question des genres dans les accueils de loisirs.

Dans le cadre de la politique communale en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons et de la prévention des violences sexistes, plusieurs actions ont été menées en 2025 au sein des accueils de loisirs, en partenariat avec l'association SEVE et les équipes d'animation municipales.

- **Lundi 3 novembre 2025** : Organisation d'une rencontre entre les intervenants de l'association SEVE et les équipes des accueils de loisirs Pierre Bonnard et du Parc, afin de co-construire un projet éducatif visant à accompagner les enfants dans une réflexion sur l'égalité filles-garçons, le respect mutuel et la tolérance au sein des structures périscolaires.
- **Mercredi 5 novembre 2025** : Animation d'ateliers philosophiques par l'association SEVE, en lien étroit avec les équipes périscolaires, permettant aux enfants de réfléchir collectivement aux notions d'égalité filles-garçons et de respect. Ces temps d'échange ont donné lieu à une production artistique et citoyenne symbolisant leur réflexion, conçue avec l'appui des animateurs, mobilisés pour leur expertise en activités manuelles et créatives.
- **Mercredis 12 et 19 novembre 2025** : Mise en place d'un projet participatif de création d'un jeu pédagogique autour de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons, animé par l'association SEVE, impliquant un groupe d'enfants dans une démarche collective de réflexion et de conception.
- **Mercredi 26 novembre 2025** : Animation par les enfants eux-mêmes du jeu créé, présenté à d'autres groupes lors d'un temps fort ludique et participatif, organisé dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, favorisant la transmission par les pairs et l'appropriation des messages d'égalité.
- **Semaine du 24 au 28 novembre 2025** : Dans le cadre de la semaine de sensibilisation, les équipes périscolaires ont été encouragées à proposer des actions complémentaires durant

les temps méridiens et du mercredi. À cet effet, un temps d'information et de sensibilisation à destination des équipes d'animation des accueils de loisirs Pierre Bonnard et du Parc a été proposé, afin d'aborder les enjeux liés à l'égalité filles-garçons, à la prévention des violences faites aux femmes et de préparer collectivement des supports et activités pédagogiques à destination des enfants.

À la suite des échanges avec les structures périscolaires, les actions suivantes ont été identifiées en 2025 :

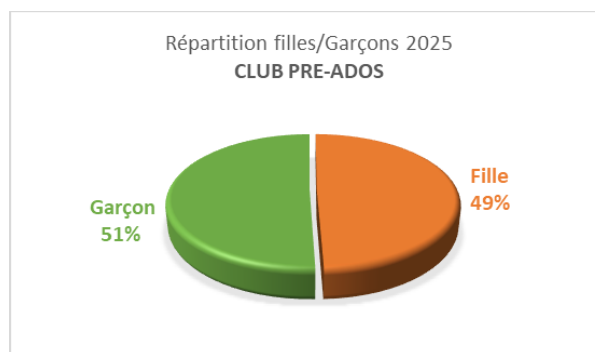
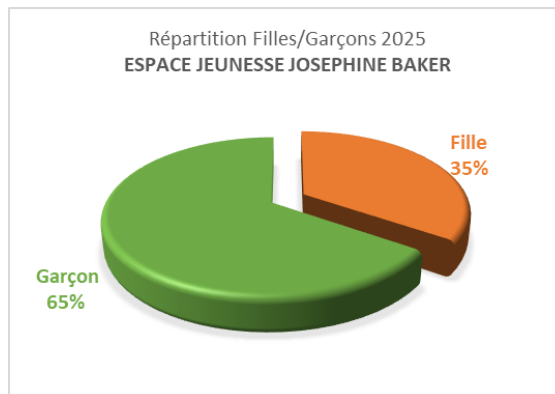
- **Accueil de loisirs Les Renards** : Mise en valeur de femmes ayant marqué l'Histoire à travers un affichage pédagogique réalisé avec les enfants.
- **Accueil de loisirs Le Parc (groupes 8-9 ans et 9-11 ans)** : Intervention de l'association SEVE, accompagnée de la réalisation de dessins et de textes par les enfants autour de l'égalité filles-garçons.
- **Accueil de loisirs Jean Macé** : Création de trois affiches thématiques consacrées à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Accueil de loisirs Pervenches** : Sensibilisation à l'égalité sous forme de poème, écrit collectivement avec les enfants.
- **Accueil de loisirs La Roue** : Réalisation d'un livre dédié aux inventions et découvertes réalisées par des femmes, conçu avec les enfants.
- **Accueil de loisirs Pierre Bonnard (7-8 ans)** : Création d'une fresque représentant une figure féminine symbolique, enrichie de bulles illustrant les droits des femmes identifiés par les enfants.
- **Accueil de loisirs Scarron** : Création d'un jeu de memory sur les métiers exercés par des femmes, complétée par la présentation d'une scénette réalisée par les animateurs avec les enfants.

6. La promotion de la mixité et de l'égalité filles/garçons à travers les actions portées par le service jeunesse

Le service jeunesse place l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de leurs projets et de son fonctionnement. A travers des actions éducatives innovantes et inclusives, il lutte contre les stéréotypes, favorise la mixité et valorise la diversité des parcours et des expressions.

En intégrant cette démarche de manière transversale, le service jeunesse encourage l'engagement, l'émancipation et la citoyenneté de tous les jeunes, dans le respect des différences

a. Statistiques sur l'année 2025



b. Projets jeunesse

Actions Jeunesse : Mixité autour de la Santé et du Bien-être

- **ATELIER AVEC L'ASSOCIATION APM** (Association Perspectives et médiations) de Bagneux auprès de 15 jeunes (filles et garçons). L'objectif était d'échanger sur la définition de la santé mentale, d'échanger sur leurs appréhensions dans le cadre de leur insertion professionnelle et de l'exclusion sociale que certains subissent.
- **ATELIERS DE SOINS** : Durant des vacances scolaires, des soins corporels (mains/ coiffure) ont été prodigués auprès d'un groupe de 12 jeunes, filles comme garçons, pour favoriser le bien-être, l'estime de soi...
- **ACTION DEBAT AVEC VS2E (Mission locale)**
 Cette action s'est passée cet été avec un groupe de 10 jeunes filles encadré en outre par une conseillère de la Mission locale de Bagneux. Elles ont échangé sur les thématiques égalité femme/Homme, la santé mentale/ les réseaux/ des comportements inadaptés..

Actions Jeunesse : Sensibilisation et Éducation

- **ACTION "MIEUX VIVRE ENSEMBLE"**

- Sur toutes les classes de 5ème (210 élèves), intervention les 16 et 17 octobre 2025 sur la thématique du cyberharcèlement via l'outil de l'association Olympio " Réseaux pas sociaux". Comment se respecter, s'entraider vivre ensemble et ne pas utiliser internet, les réseaux sociaux comme outil de discorde ?
- Sur toutes les classes de 4ème (210 élèves) , intervention les 11 et 12 décembre 2025 sur la thématique de la laïcité via l'outil de l'association Olympio "L'arbre". Animation interactive valorisant un vivre ensemble fait de respect, de solidarité et du refus des discriminations et de l'entre-soi.

- **ACTION "BALANCE TA CHANSON"**

Dans le cadre de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, l'association "le manège aux jouets" nous a proposés l'action « *Balance ta chanson* », un atelier ludique et éducatif sous la forme d'un **quiz musical interactif**.

- Répartis en petits groupes, les jeunes écoutent ou lisent des extraits de paroles de chansons issues de différentes époques et doivent les associer à une décennie, puis tenter d'identifier l'artiste. L'activité se prolonge par un **temps d'échange et de débat collectif**, favorisant l'expression des ressentis et des points de vue.
- À travers l'analyse de chansons emblématiques de la musique populaire française et internationale, l'atelier invite à porter un **regard critique sur des paroles véhiculant des propos sexistes**, souvent banalisés sous couvert d'humour, de poésie ou de légèreté.
- Les thématiques abordées incluent le **sexisme**, la **misogynie**, la **sexualisation des corps féminins** et les **violences sexuelles**.

Cette action vise à **sensibiliser les jeunes aux violences faites aux femmes dans l'univers culturel**, à développer leur **esprit critique face aux inégalités de genre**, à interroger les représentations collectives et à contribuer à la **déconstruction des stéréotypes et des préjugés**.

Actions Jeunesse : Promotion de la Mixité et de l'Égalité

- Dans le cadre de la **JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES** (25 novembre), le projet « *Débattons Tous Ensemble* » a été mis en œuvre en partenariat avec le Centre Municipal de Santé (CMS). Cette action a réuni plus de 20 jeunes autour d'un temps d'échanges et de sensibilisation.
 - Animée par une infirmière et une psychologue du CMS, la rencontre avait pour objectif de créer un espace d'expression libre, sécurisant et bienveillant, favorisant la prise de parole et l'écoute. Elle visait également à sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'égalité filles-garçons, à développer leur esprit critique, à encourager le respect de la parole de l'autre, à valoriser des figures féminines inspirantes et à renforcer la cohésion du groupe.
 - L'action s'est déroulée à travers un QCM thématique servant de support à la réflexion collective, le visionnage de courtes vidéos illustrant différentes situations de violences conjugales, puis un débat spontané et engagé. Les jeunes ont fait preuve d'une forte implication et d'un réel intérêt pour les thématiques abordées.
 - La programmation de cette action durant les vacances scolaires a permis une meilleure disponibilité des participants, favorisant des échanges approfondis et une participation active, témoignant de la pertinence et de l'impact positif de cette initiative.

- **Autres films et débats :** Visionnage durant les vacances du film “ Billy Eliott”

Le film *Billy Elliot* valorise l'égalité femmes-hommes en montrant que les passions et les talents ne dépendent pas du genre. En souhaitant devenir danseur, Billy affronte des stéréotypes masculins qui limitent la liberté individuelle. Le film dénonce ces préjugés et affirme que filles et garçons doivent avoir les mêmes droits et possibilités de choisir leur avenir.

La diversité des actions témoigne de la volonté de la Ville de Fontenay-aux-Roses de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en favorisant un cadre éducatif inclusif et équilibré pour les jeunes.

- c. Une politique petite enfance/enfance qui vise à faciliter l'articulation de la vie professionnelle et personnelle

L'accès à un mode de garde est un facteur déterminant pour l'autonomie des femmes et la continuité de leurs parcours professionnels. Les politiques d'accueil influencent directement :

- la reprise d'activité après une grossesse ;
- la stabilisation des parcours professionnels ;
- la limitation des congés parentaux longs, majoritairement pris par les mères et souvent défavorables à leur évolution de carrière.

Les études nationales montrent un impact durable de la maternité :

- 74 % des mères cadres estiment que la maternité ralentit leur carrière sur plusieurs années ;
- 69 % des cadres considèrent que la parentalité pénalise davantage les femmes ;
- 71 % des femmes cadres jugent leur employeur insuffisamment préparé à leur retour au travail.

Ces constats soulignent la nécessité d'une politique petite enfance ambitieuse pour favoriser l'égalité réelle.

La Ville met à disposition des familles une offre d'accueil diversifiée :

- 5 crèches municipales collectives ;
- un réseau d'assistantes maternelles accompagné par le Relais Petite Enfance ;
- un accompagnement personnalisé des parents dans la recherche d'un mode d'accueil.

Cette diversité permet une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, en particulier pour les mères reprenant une activité salariée.

En 2025, 10 familles en insertion ou monoparentales ont été identifiées et accompagnées avec une attention spécifique lors de l'attribution des places.

Lors des commissions d'attribution :

- la priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent ;
- les dossiers engagés dans un contrat d'insertion sont examinés avec vigilance ;
- les familles monoparentales, dont la majorité sont des mères seules, font l'objet d'une attention renforcée afin de sécuriser leur accès à l'emploi.

Cette politique permet de :

- soutenir la reprise ou la continuité d'activité, notamment des jeunes mères ;
- offrir une solution d'accueil stable et sécurisante pour l'enfant ;
- accompagner des parcours professionnels souvent fragilisés par les responsabilités parentales.

La politique tarifaire municipale, appliquée également aux activités péri- et extra-scolaires et à la restauration scolaire, est volontairement progressive et favorable aux familles les plus précaires, facilitant ainsi leur insertion professionnelle.

d. Des actions de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective, émotionnelle et sexuelle proposées par le Centre Municipal de Santé Simone Veil

Le Centre Municipal de Santé propose une offre de services destinée à tous les âges, promouvant l'égalité F/H :

- Un centre de santé sexuelle

Le centre de santé sexuelle est un lieu d'écoute, d'informations et d'entretiens autour de la sexualité, la contraception, l'IVG... Les entretiens ont lieu avec un médecin, une infirmière ou une conseillère conjugale et familiale, tenus au secret professionnel, formé(e)s aux questions liées à la vie affective, émotionnelle et sexuelle.

Le centre de santé sexuelle s'adresse à un public large et inclusif, composé de femmes et d'hommes, sans restriction d'âge. Il accueille prioritairement les personnes en situation de précarité, les publics ne disposant pas ou peu de droits sociaux, ainsi que toute personne souhaitant bénéficier d'un accompagnement dans un cadre garantissant l'anonymat.

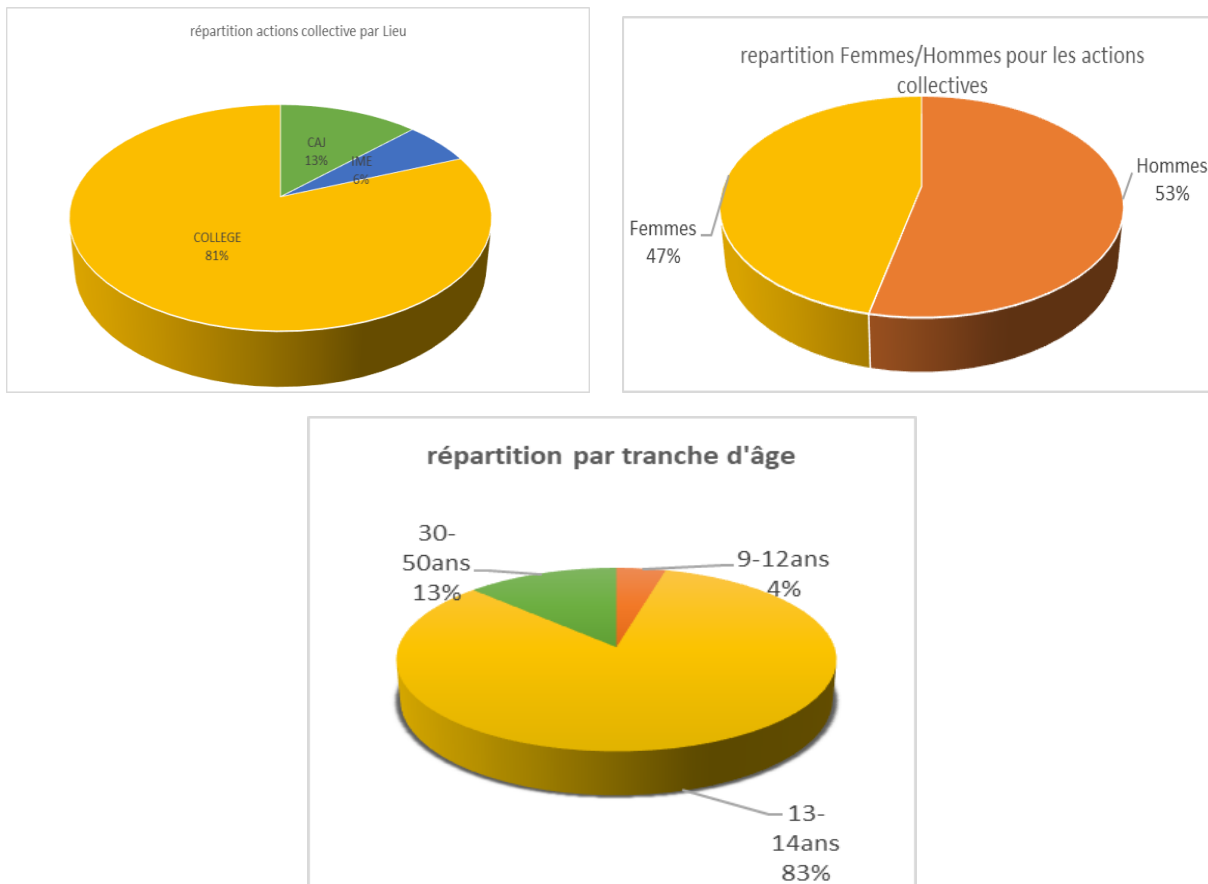
L'offre de consultations, d'écoute et d'information vise ainsi à assurer un accès équitable à la santé sexuelle et reproductive, indépendamment de la situation sociale, administrative ou personnelle des usagers, dans le respect du secret professionnel et de la confidentialité des échanges.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation autour de la vie sexuelle et affective sont régulièrement organisées par le centre de santé sexuelle auprès des élèves du collège des Ormeaux et dans d'autres structures (foyer maternel, centre social, service jeunesse CAJ, IME,...). On peut constater qu'une majorité d'hommes est représentée, mais il s'agit d'une répartition aléatoire car il y a plus de garçons dans les classes du collège.

Les actions de sensibilisation menées par le centre de santé sexuelle autour de la vie relationnelle, affective et sexuelle s'inscrivent dans une démarche de prévention globale visant à accompagner les jeunes dans la découverte de leur sexualité. Ces interventions ont pour objectif de favoriser

l'instauration de relations respectueuses entre les femmes et les hommes, fondées sur l'égalité, le respect mutuel et la compréhension des enjeux liés à la vie affective et sexuelle.

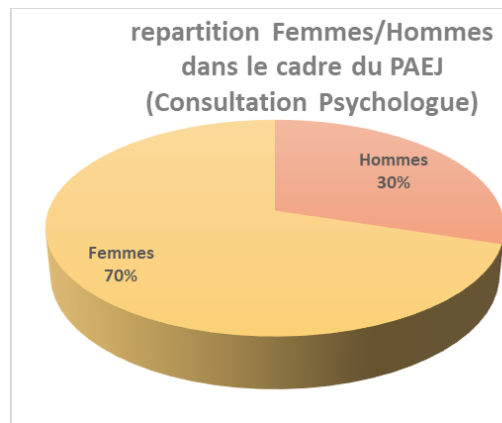
Elles abordent notamment les questions du consentement, de l'égalité femmes-hommes, de la prévention des rapports sexuels à risque, du dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), ainsi que du respect de soi et de l'autre. En intervenant dès l'adolescence, le centre contribue à prévenir les comportements à risque, les situations de domination ou de violence, et à promouvoir des rapports femmes-hommes équilibrés et responsables.



Un lieu d'écoute et d'accueil est ouvert à tous les jeunes qui souhaitent obtenir des réponses à leurs questions concernant leur santé, sexualité... Les entretiens sont assurés par une infirmière ou un médecin.

Il existe un partenariat fort entre le centre municipal de santé, le collège des Ormeaux et le service jeunesse sur ces questions. L'infirmière et la conseillère conjugale et familiale du centre municipal de santé animent un groupe de paroles au sein du collège les Ormeaux une fois par mois afin d'écouter et sensibiliser les jeunes sur les sujets qui les concernent, l'égalité filles/garçons, le respect, le consentement... Par ailleurs, des sessions de sensibilisation autour de la vie relationnelle et affective sont organisées auprès de toutes les classes de 4^{ème} du collège. Elles permettent d'aborder le respect fille – garçon et l'égalité.

Une psychologue propose également des consultations au sein du centre municipal de santé. Les consultations sont gratuites pour les enfants et jeunes de moins de 25 ans (année 2024 nous avons reçue 107 jeunes, dont certaines problématiques sur la santé mentale est le mal-être, et tentative de suicide chez le jeune) et à tarif réduit (35 ou 17 euros) pour les adultes.



Par ailleurs, les femmes victimes de violences peuvent être reçues au centre municipal de santé et orientées si besoin par l'infirmière, la conseillère conjugale et la psychologue.

Le centre municipal de santé constitue un lieu de premier accueil et de prise en charge pour les femmes victimes de violences, qu'elles soient physiques et/ou psychologiques. Ces femmes peuvent être reçues sans rendez-vous afin de garantir une réponse rapide et adaptée aux situations d'urgence ou de vulnérabilité.

L'accueil et l'accompagnement sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'infirmiers diplômés d'État, d'une conseillère conjugale et familiale et d'une psychologue, formée à l'accompagnement des victimes de violences. Cette prise en charge vise à sécuriser la personne, à l'écouter, à l'informer sur ses droits et à l'accompagner dans ses démarches.

En fonction de la situation, une orientation peut être proposée vers des dispositifs spécialisés et des solutions de mise à l'abri, notamment des structures d'hébergement d'urgence telles que la Maison des femmes de l'hôpital Bécère ou l'association Flora Tristan. Ce dispositif participe pleinement à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la réduction des inégalités femmes-hommes.

Enfin, le 8 mars, date de la journée internationale des droits des femmes, une action de sensibilisation en lien avec l'intervenante du Centre de Santé Sexuelle de Bourg-la-Reine a été menée, consistant en la projection d'une vidéo autour de l'histoire de l'avortement, à la maison de quartier des Paradis.

- e. L'émancipation et l'autonomisation des femmes au travers du projet social de la Maison de quartier des Paradis

Le centre social a pour vocation, à travers sa mission de soutien aux personnes et notamment aux familles, de contribuer à l'émancipation, l'autonomie et la confiance en soi des femmes.

Au cours de l'année 2025, différentes activités pour les femmes domiciliées aux Blagis-quartier des Paradis afin qu'elles puissent comme toutes celles du territoire fontenaisien bénéficier de cours de qualité enseignés par des intervenants qualifiés et également des propositions de sorties culturelles en famille ou seule, dans une perspective d'épanouissement personnel : le yoga, le sport santé bien-être, la peinture et la musique...

Des sorties au musée leur ont également été proposées, ainsi qu'une sortie familiale durant l'été

Pour favoriser l'intégration sociale, citoyenne et l'insertion professionnelle par l'apprentissage de la langue française, des ateliers sociolinguistiques (65 ateliers de 2h en 2023) ainsi que les ateliers couture ont été organisés.

Le partenariat entre la Ville et l'association Bien Grandir Ensemble aura également permis de proposer des ateliers à la Maison de quartier afin d'accompagner les familles dans leur parentalité, renforcer leur confiance en elles (ateliers parents, parents-enfants...).

La Maison de quartier participe par ailleurs aux programmes d'actions élaborés dans le cadre de la journée internationale des Droits des Femmes en accueillant sur son site la conférence :

DROIT À L'IVG : 50 ANS DU VOTE DE LA LOI

Une projection d'un document sur l'histoire de l'avortement suivi un débat intergénérationnel et échanges avec des jeunes de l'espace Joséphine Baker et des adhérents de l'Espace Loisirs Séniors.

Une soirée sera animée par une infirmière du planning familial et organisée avec le CCAS.

f. Un Espace France Services pour faciliter l'accès aux droits des femmes et les accompagner

L'équipe municipale a pris la décision de créer un espace France services inauguré en mai 2022. En effet, l'accès aux droits constitue l'un des piliers fondamentaux du dispositif France Services, qui vise à garantir une information fiable, un accompagnement de proximité et un soutien personnalisé aux usagers dans leurs démarches administratives, sociales et juridiques. Depuis avril 2025, le rapprochement entre le pôle social du CCAS et l'espace France services contribue pleinement à renforcer et fluidifier le parcours usager et tout particulièrement des femmes cumulant des difficultés sociales.

En ce qui concerne la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le conseiller France services a dans son champ d'action, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers l'un des opérateurs socle du référentiel métier : le point-justice. C'est ainsi qu'en 2025, 66 femmes dont 31 fontenaisiennes ont pu être soutenues et orienter vers un point de justice de proximité.

Par ailleurs, dans le cadre des journées portes ouvertes France services "JPO" organisées du 13 au 16 octobre 2025, une conférence sur l'accès aux droits a été mise en place en étroite collaboration avec l'équipe sociale de la CAF de Châtenay-Malabry. Cet événement ayant pour objectif de faire découvrir les prestations et services de la CAF notamment l'aide d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales a réuni 12 participants dont 10 femmes, comprenant à la fois des professionnels et des

habitantes de la commune Au quotidien, les agents suivent des webinaires, notamment sur les thématiques liées à l'accès aux droits : intermédiation financière et allocation de soutien familial, prime d'activité, aides financières individuelles ainsi que les changements de situation et leurs impacts sur les droits.

Aussi, dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes un atelier pratique numérique coanimé par le conseiller numérique France Services et l'équipe du Pôle Social a été proposé. Cet atelier avait pour objectif de prévenir et d'agir contre les violences, en faisant découvrir concrètement différents outils et médias numériques dédiés, tels que UMay, Mémo de Vie ou encore App-Elle.

g. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les marchés publics

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a étendu l'exclusion de tout contrat public (marché, accord-cadre, partenariat ou délégation de service public) aux entreprises qui ne respectent pas les dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à celles qui ont été condamnées pour discrimination.

La direction de la commande publique intègre dans ses objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une attention spécifique est portée sur le respect de ces orientations dans le choix des prestataires.

7. Valoriser la place de la femme dans la société

a. Le développement d'actions visant à la valorisation de la place de la femme dans la société et la promotion de l'accès aux droits

Afin d'encourager l'émancipation, l'autonomie et la confiance en soi des femmes, la Ville porte une attention particulière à la valorisation de la femme dans la société tout au long de l'année à travers l'organisation d'événements, d'expositions et d'actions de sensibilisation, notamment autour de la journée du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes).

En 2025, de nombreuses actions ont pu être proposées sur la ville :

- **28 février 2025** : Organisation d'un film-débat à destination des jeunes du Club Pré-Ados, portant sur l'estime de soi, le respect de son corps et la confiance en ses choix, afin de sensibiliser aux droits des femmes dès l'adolescence.
- **1er au 16 mars 2025** : Présentation de l'exposition « 2 Femmes, 2 Cultures » à l'Espace Rosa Bonheur, mettant en lumière des parcours féminins issus de cultures différentes et favorisant le dialogue interculturel autour de l'égalité.
- **5 mars 2025** : Animation de l'atelier « Osez la tech : les femmes manquent au numérique » à France Services, visant à encourager l'accès des femmes aux métiers du numérique et à lutter contre les inégalités professionnelles dans ce secteur.

- **5 au 12 mars 2025** : Mise en place d'animations pédagogiques sous forme de quiz et de jeux de mémoire sur l'égalité femmes-hommes au sein des écoles et accueils de loisirs, afin de sensibiliser les enfants de manière ludique.
- **6 mars 2025** : Organisation d'une visite culturelle dans le cadre des « Jeudis au musée », permettant de découvrir une exposition dédiée à une figure féminine majeure de l'histoire de l'art et de valoriser les contributions des femmes artistes.
- **8 mars 2025 (matin)** : Proposition d'une séance d'initiation au Qi Gong à la Maison de quartier des Paradis, favorisant le bien-être physique et mental et la prise de conscience de l'importance de la santé globale des femmes.
- **8 mars 2025 (après-midi)** : Organisation d'animations artistiques et culturelles à la Maison de quartier des Paradis, comprenant des présentations de femmes artistes, des lectures de textes, des chants et des performances visuelles autour des droits des femmes.
- **8 mars 2025** : Présentation de l'exposition « Ces Femmes qui écrivent l'Histoire », valorisant des figures féminines marquantes à travers des œuvres artistiques et des textes explicatifs accessibles au grand public.
- **8 mars 2025** : Animation d'un atelier « Prendre soin de son mental » à l'Accueil de loisirs Pierre Bonnard, visant à sensibiliser à la santé mentale des femmes et à transmettre des outils de gestion du stress et de relaxation.
- **8 mars 2025** : Organisation de jeux de société en famille autour de l'égalité femmes-hommes, permettant de sensibiliser parents et enfants aux stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.
- **8 mars 2025** : Mise en place d'ateliers bien-être intergénérationnels autour du bien-être physique, émotionnel et mental, favorisant l'échange et la prise de conscience des ressources personnelles.
- **8 mars 2025 (soir)** : Organisation d'une conférence-débat intitulée « Résilience et santé mentale au féminin », animée par des professionnelles de santé, permettant d'aborder les enjeux spécifiques de la santé mentale des femmes et d'échanger avec le public.
- **8 mars 2025** : Animation d'un atelier de préparation mentale à destination d'une équipe féminine sportive, visant à renforcer la confiance en soi, la gestion du stress et la performance dans un cadre bienveillant.
- **10 au 14 mars 2025** : Diffusion d'une exposition et de supports pédagogiques au Centre Municipal de Santé Simone Veil sur le thème de l'égalité femmes-hommes, accompagnée de vidéos et de quiz de sensibilisation.
- **14 mars 2025** : Organisation d'un apéro-broderie à la médiathèque, proposant un temps convivial de création et d'échange autour de l'expression artistique féminine.
- **27 mars 2025** : Organisation d'une visite culturelle dans le cadre des « Jeudis au musée », mettant en lumière des œuvres réalisées par des femmes artistes et leur contribution à l'histoire de l'art.
- **29 mars 2025** : Organisation d'un concert hommage aux femmes à la Maison de la Musique et de la Danse, valorisant les figures féminines à travers des œuvres issues de l'opéra, de la mélodie et de la comédie musicale.

En 2026, une nouvelle programmation sera proposée.

b. La question du genre au cœur de l'accueil proposé par la Ludothèque - Le Manège aux Jouets

S'inscrivant dans la dynamique engagée par l'association sur la promotion de l'égalité entre les filles et garçons, les projets de 2025 sont articulés autour de deux projets :

Samedi 8 mars 2025 – de 15h à 17h – Animation familiale (Ludothèque Le Manège aux Jouets)

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la ludothèque a proposé une animation familiale autour d'une sélection de jeux de société dédiés à l'égalité femmes-hommes. Cette action a permis aux enfants et à leurs familles de découvrir, de manière ludique et pédagogique, des figures féminines ayant marqué l'histoire et contribué aux avancées en matière de droits et d'égalité. Les jeux présentés mettaient en lumière les victoires acquises et les enjeux encore actuels de l'égalité entre les femmes et les hommes, favorisant les échanges intergénérationnels et la réflexion collective.

Mercredi 26 novembre 2025 – de 14h30 à 16h – Blind test quiz « Balance ta chanson » (Club préados)

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, et en partenariat avec le service jeunesse de la Ville, la ludothèque Le Manège aux Jouets a animé un atelier ludique à destination des jeunes du Club préados. À travers un blind test et des quiz interactifs, les participants ont été amenés à identifier et analyser des paroles de chansons afin d'aborder les notions de sexisme, de misogynie, de sexualisation des corps féminins et de violences sexuelles. Cette action visait à développer l'esprit critique des jeunes, à favoriser la prise de conscience des stéréotypes de genre et à encourager le dialogue dans un cadre adapté et bienveillant.

c. La promotion de la place de la femme à travers la pratique artistique proposée par le CCJL

Le CCJL est un lieu de vie culturelle et de loisirs fréquenté par les femmes de tout âge (627 femmes de plus de 18 ans).

Dans sa palette de pratiques artistiques, de nombreux ateliers offrent la possibilité aux femmes de se réaliser et de développer leur créativité (en arts plastiques, musique, danse, théâtre et bien-être). L'offre s'adapte aux rythmes de vie urbains des femmes actives en proposant aussi bien des ateliers hebdomadaires réguliers qu'une pratique plus ponctuelle sous forme de stage.

Les stages de bien-être sont un axe de développement majeur dans la programmation du CCJL et répondent à une quête personnelle, du mieux-être dans son corps et son esprit pour les femmes de tous les âges. Méditation, sophrologie, yoga, pilâtes, stretching, Qi Gong, Multi Fit, Fit training, danse.

De nombreux clubs (aquarelle, cartonnage, couture, tricot broderie, théâtre) rassemblent également des femmes bénévoles, et sont structurés par celles-ci.

Dans le cadre de l'anniversaire des 60 ans du CCJL, les femmes ont été largement représentées et mises à l'honneur, sur le plan artistique : trio musical féminin, trio chorégraphique, sur le plan organisationnel, que ce soit au niveau des expositions, de la communication, de la réception et de l'accueil.

Le 8 mars 2025, événement CCJL et Maison de quartier :

- Le projet Femmes inspirantes, Femmes inspirées, 5ème Edition s'inscrivant dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.
- Mise à l'honneur cette fois des femmes artistes plasticiennes ayant contribué à l'évolution de la condition féminine par leurs productions artistiques et combats personnels.
- Création d'un livret reprenant les textes écrits par les usagères des ateliers et clubs d'arts plastiques, en réponse à un questionnaire, avec pour illustration les portraits de leur artiste choisie.
- Une intervenante plasticienne du CCJL a également croqué le portrait des participantes de cette aventure.
- Une bande dessinée, sous la direction de notre intervenant BD a été conçue avec ses élèves sur la condition féminine.
- Exposition des œuvres de Nathalie Biout « 8 femmes » et des élèves de l'atelier de carole Lacombe.
- Exposition « ces femmes qui écrivent l'histoire » : portraits de femmes de différents pays qui ont contribué à l'évolution de la société de leur pays.
- Atelier « Mieux-être » d'initiation au QI GONG : le droit à prendre soin de soi.
- Visites au musée : musée Maillol « Nadia Léger » et « Elles » au musée Jean-Jacques Henner.

Les autres actions du CCJL restent globalement à l'identique toujours avec la volonté de déploiement d'activités et de rencontres au sein de l'EPA, et également à la maison de quartier, en direction d'un public de femmes seules, isolées, ou monoparentales :

- Par la création d'ateliers de bien-être corporel, yoga, pilâtes, santé bien-être, peinture, musique pour un plus grand épanouissement personnel.
- La mise en œuvre de rendez-vous festifs laissant place à l'expression personnelle de chacune, échanges et partages culturels.
- Cafés couture
- Club de peinture académique
- Café tricot à la MDQ
- Des sorties culturelles et de loisirs.
- Des rendez-vous culinaires, partages de savoir-faire et de convivialité.
- Le développement d'actions transverses en collaboration avec les services de la ville tels que le CCAS, Maison France Service, Logement, secours populaire, Lion's club, CMS, tant de services de proximité facilitateurs pour une meilleure information immédiate.

En 2025, les femmes et les hommes du CCJL se sont répartis de la manière suivante :

ELEVES	CCJL + MDQ ENFANTS	CCJL + MDQ ADULTES	CCJL + MDQ TOTAL
HOMMES	221	106	327
FEMMES	267	627	894
TOTAL USAGERS	488	733	1221

CCJL - MDQ - HOMMES/FEMMES 2025

	FEMMES	HOMMES
BENEVOLES CCJL	21	8
EQUIPE ADMINISTRATIVE CCJL	4	1
EQUIPE ADMINISTRATIVE MDQ	3	2
PROFESSEURS (CDI- VACATAIRES- PRESTATAIRES) CCJL	25	14
PROFESSEURS (CDI- VACATAIRES) MDQ	5	0
	58	25

d. Promouvoir l'intégration des femmes à travers l'action de l'Institut des Hauts-de-Seine
 L'Ecole Française des Femmes est installée à Fontenay-aux-Roses depuis 2016 dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'Institut des Hauts de Seine. Elle se situe au 24 rue Ledru-Rollin, et a pour objectif de faciliter l'intégration des femmes dans la société en proposant un programme d'enseignement général, principalement axé sur le perfectionnement du français, l'insertion professionnelle, la culture française et les nouvelles technologies.

Les diverses activités proposées par l'Institut des Hauts de Seine se font fort de promouvoir des valeurs de parité et d'inclusivité, pour tous les publics et notamment les publics seniors.

8. Lutter contre les violences faites aux femmes

- a. Faciliter le parcours et l'accompagnement des femmes victimes de violence à travers le travail en partenariat et la formation des acteurs du territoire

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes constituent l'un des axes primordiaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Afin de mieux accompagner les femmes victimes de violence, la Ville mène un travail à la fois interne dans ses propres services, et externe en s'appuyant sur un réseau d'acteurs extérieurs sollicitables sur le territoire.

Les services municipaux recevant du public jouent un rôle primordial dans l'identification et l'orientation des situations de violence intra-familiale (Services Logement, Maison de quartier des Paradis, CCAS, Petite enfance, Enfance, Réseau France Services). Les agents continuent de bénéficier de sessions de sensibilisation animées par le centre Flora Tristan afin de les accompagner au mieux dans ces missions d'identification et d'orientation.

Deux services en particulier peuvent être mis en avant dans leur travail quotidien sur la question :

- La Police municipale : La police municipale enregistre les mains courantes liées aux violences intra-familiales. Elle oriente le public vers le Commissariat de Châtenay-Malabry pour les dépôts de plainte mais aussi vers les organismes spécialisés.
- Le service de proximité : dans le cadre de son travail de médiation, les agents du service repèrent certaines situations et les orientent vers les partenaires concernés ;

Du reste le CCAS, au travers de sa mission domiciliaire, sert de relais concret aux femmes ne disposant pas d'un environnement stable pour recevoir leur courrier, faire valoir leurs droits individuels, et entamer des démarches administratives de tout type, y compris en situation de précarité relationnelle ou de rupture de liens dans le cadre conjugal. Par ailleurs ses agents ont organisé dans le cadre de la journée internationale de lutte contre la précarité menstruelle (le 28 mai) une collecte de protections périodiques sur deux mois, permettant de récolter plus de 1 200 protections individuelles. Celles-ci ont été redistribuées à la Croix Rouge française.

La Ville souhaite renforcer le travail en réseau, accompagnée des professionnels concernés sur le territoire notamment les services municipaux, l'association Flora Tristan située à Chatillon, le CIDFF, et d'autres associations expertes sur la question du droit des femmes, les partenaires institutionnels, l'ASE....

L'objectif de ce réseau est de mutualiser les moyens et les bonnes pratiques en vue d'apporter une meilleure réponse aux situations de violence, relevant par essence d'une logique de « cas-par-cas ». Il poursuit également un but de partage réactif des informations préoccupantes^[1], évocatrices de situations pour lesquelles un seul acteur ne se trouve pas en capacité (ou en légitimité) pour agir seul.

Parmi les différents partenaires, peuvent être cités :

- Le commissariat de police nationale de Châtenay-Malabry : Le commissariat de police nationale constitue l'organisme le plus proche de Fontenay-aux-Roses habilité à recueillir les plaintes. Il s'impose comme un acteur prépondérant en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Il compte dans ses effectifs une assistante sociale, depuis le 1^{er} janvier 2023 des

permanences de l'ADAVIP (voir ci-après), sont proposées et permettent de recourir à l'accompagnement de juristes, de psychologues ou encore de travailleurs sociaux.

- Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles Hauts-de-Seine / Sud (CIDFF) : Partenaire de la Ville, en lien constant avec la Maison de la Justice et du Droit ainsi qu'avec le CCAS qui compte en son conseil d'administration une de ses salariées, le CIDFF constitue un acteur incontournable de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Son antenne Hauts-de-Seine tient des permanences familiales et juridiques tous les jeudis au Château Sainte-Barbe. Le CIDFF assure une série de formations auprès des acteurs du territoire sur le thème de la prévention des violences faites aux femmes.
- L'ADAVIP : l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine (ADAVIP) est un organisme spécialisé dans l'aide aux victimes, à qui la Ville verse chaque année une subvention de fonctionnement. Agréée par le ministère de la Justice, elle tient des permanences régulières non seulement au commissariat de Chatenay Malabry mais également à Bagneux, Antony et Clamart.
- L'Hôpital Antoine Bécclère : en vertu d'une convention multipartite signée avec l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (APHP), la structure peut depuis le 4 octobre 2023 recueillir les dépositions de plaignantes directement au service d'accueil des urgences.
- Le Centre Flora Tristan : établissement satellite de l'association SOS Femmes Alternative, il accueille, héberge et accompagne les femmes victimes de violences. Il dispose de services de mise à l'abri, d'hébergement à long terme, et d'un service d'accueil-orientation sans hébergement. Le Centre Flora Tristan a également mené une action de sensibilisation à direction des agents municipaux volontaires sur les violences au sein du couple, en date du 27 novembre 2025.

La Ville et son CCAS ont également pu renouer des liens avec d'autres structures d'accueil comme le centre maternel Ledru-Rollin (relevant DASES de la Ville de Paris) au travers de l'examen de situations individuelles.

b. Soutenir les actions de sensibilisation sur la question des violences faites aux femmes

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à la question des violences faites aux femmes, la Ville organise des actions de sensibilisation à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour l'édition 2025, un certain nombre d'actions ont également été organisées :

- **Octobre–novembre 2025 – Communication municipale** : Déploiement de la campagne « STOP ! Violences faites aux femmes », incluant affichage, flyers, QR codes et valorisation du dispositif Angela. Distribution de violentomètres imprimés l'emballage des baguettes par les boulangeries de la ville
- **Octobre 2025 – Jeunesse** : Organisation d'un café-débat à l'Espace Joséphine Baker autour de la place des jeunes femmes et des jeunes hommes et de la sensibilisation aux violences sexistes.
- **Octobre 2025 – CMS / Jeunesse** : Mise en place d'un groupe de parole au club préados, animé par la psychologue et l'infirmière du CMS, consacré aux violences faites aux femmes.

- **Novembre 2025 – Périscolaire / Association SEVE** : Organisation d’ateliers philosophiques sur l’égalité filles-garçons visant à favoriser la réflexion et le respect mutuel chez les enfants.
- **12 et 19 novembre 2025 – Périscolaire / Association SEVE** : Création par les enfants d’un jeu de société pédagogique autour de l’égalité et du respect entre les filles et les garçons.
- **26 novembre 2025 – Périscolaire / Association SEVE** : Animation du jeu de société créé par les enfants auprès des autres usagers de l’accueil de loisirs.
- **Du 24 au 28 novembre 2025 – Centre Municipal de Santé** : Organisation d’une exposition, diffusion d’un court métrage et mise à disposition de ressources d’information sur les violences faites aux femmes.
- **25 novembre 2025 – CCAS / France Services** : Organisation de la conférence-table ronde « 33 ans de lutte, et maintenant ? » avec des partenaires spécialisés et un dispositif de garde d’enfants.
- **26 novembre 2025 – CCAS / France Services** : Animation d’un atelier numérique présentant les outils et applications permettant de prévenir, signaler et lutter contre les violences.
- **26 novembre 2025 – Jeunesse / Ludothèque** : Organisation du blind test « Balance ta chanson » visant à identifier les paroles sexistes et à sensibiliser aux stéréotypes de genre.
- **28 novembre 2025 – Services municipaux** : Organisation d’une formation à destination des agents sur l’accueil et l’orientation des femmes victimes de violences au sein du couple. Lors de cette formation, les agents du pôle Santé-Social ont été priorités, plus précisément :
 - Les directeurs/directrices des centres de loisirs
 - Les agents de France Services
 - Les agents du service Logement
 - Les agents du CCAS
 - Les agents de la Maison de Quartier et du CCJL
 - Les directrices de crèches
 - Les agents du CMS : infirmière, psychologue, agent d’accueil
 - Les agents du service de proximité
- **28 novembre 2025 – Service des sports** : Organisation d’une séance de taekwondo et d’initiation à l’autodéfense ouverte aux femmes à partir de 16 ans.

III. Plan d’actions 2024-2026

Le plan d’actions concerne aussi bien les politiques des ressources humaines de la collectivité, que les politiques publiques déployées sur toute la ville de Fontenay-aux-Roses, pour les femmes et les hommes qui y habitent. Ce plan d’actions établi pour la période 2024-2026 comprend des actions qui sont régulièrement reconduites, d’autres en cours de mise en œuvre ou à venir et d’autres réalisées (comme précisé dans le rapport ci-dessus).

1. Axe n°1 : promouvoir l’égalité professionnelle au sein de la collectivité

Objectif n° 1 : Enjeu de gouvernance commune et de communication de la fonction RH : rendre la fonction RH plus transparente pour un égal traitement des femmes et des hommes

- Utiliser la refonte du RIFSEEP et sa cotation des postes pour tous nouveaux métiers et ajuster les montants en fonction des évolutions des postes selon la cartographie des métiers.

- Se saisir des nouvelles grilles de CIA (prime versée sur la base de l'engagement et de la manière de servir de l'agent) comme un outil managérial afin de valoriser les réussites et d'identifier les axes d'amélioration.
- Utiliser la refonte des Lignes Directrices de Gestion (LDG) dès 2024 en identifiant des axes prioritaires autour des différents moyens de communication pour les agents et à une démarche participative de formation pour un meilleur déroulé de carrière.
- Assurer une égalité de traitement entre les femmes et les hommes en intégrant cet enjeu au sein même des lignes directrices de gestion.
- Encourager l'épanouissement personnel de l'agent en favorisant les mobilités internes et entre les filières et en valorisant les compétences.
- Encourager le maintien dans l'emploi par la mise en place d'emploi tremplin avec un parcours de formation interne et externe.
- Initier une démarche de communication RH en intervenant auprès des agents sur des sujets divers et ainsi les rendre acteur et moteur de leur parcours professionnel (communication écrite, fiches pratiques statutaires, ...).

Objectif n°2 : Une politique RH soucieuse des conditions de travail des femmes et des hommes de la collectivité

- Continuer la pratique du télétravail et l'ajuster en fonction des bilans annuels dont l'objectif est d'allier l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle.
- Prévenir et lutter contre les discriminations, violences, harcèlement, ou agissements sexistes avec la mise en place de la procédure de lanceur d'alerte et de signalement externalisée et anonymisée.
- Prévenir et lutter contre les addictions avec la mise en place d'une charte addiction accompagnée d'une formation auprès des managers et d'une sensibilisation faite à tous les agents.
- Continuer de développer une démarche de qualité de vie au travail avec des cycles de sophrologie collective proposées depuis 2023 et agissant sur le stress, les troubles du sommeil et autres facteurs contribuant à améliorer les conditions de travail.
- Démarrer un cycle de formation des managers notamment dans l'accompagnement au changement.

2. Axe n°2 : promouvoir et diffuser une culture d'égalité

Objectif n° 1 : Promouvoir une culture de l'égalité auprès du jeune public afin de prévenir l'installation de stéréotypes dès le plus jeune âge

- Poursuivre la sensibilisation et former les professionnels aux impacts des stéréotypes de sexe sur le développement de la personnalité de l'enfant (agents des crèches, animateurs des accueils des loisirs, du service jeunesse, de la Maison de quartier des Paradis).
- Poursuivre et développer les partenariats entre la Ville et les établissements scolaires pour la mise en place d'actions sur l'égalité des genres.
- Poursuivre la sensibilisation des enfants et des jeunes fontenaisiens à la question filles / garçons et femmes / hommes
- Développer des actions pédagogiques auprès des enfants des accueils de loisirs et des jeunes du Club pré-ados
 - Proposer des jouets asexués dans les crèches et les écoles

- Animer des ateliers jeux sur la question des genres dans les écoles maternelles et primaires, au Club pré-ados et à la Maison de quartier des Paradis par l'association Ludothèque - Le Manège aux jouets.
- Organiser des conférences-débats sur la thématique à destination des enfants et jeunes scolarisés sur la ville.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes aux stéréotypes sexués, relatifs à la pratique des activités physiques et sportives et encourager la pratique sportive des filles.
- Encourager l'étude des sciences par les filles.

Objectif n° 2 : Mise en valeur de la place de la femme dans les espaces publics fontenaisiens et encourager les initiatives, en faveur du droit des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- Valoriser les femmes fontenaisiennes par le biais d'articles dans le magazine, d'expositions, d'ateliers, de conférences...
- Poursuivre les cours et les ateliers proposés par l'Ecole Française des Femmes de l'Institut des Hauts-de-Seine.
- Faire vivre une page dédiée aux droits de la femme sur le site Internet de la Ville.
- Sensibiliser le grand public sur les droits des femmes par le biais de conférences, de diffusion de films, d'ateliers, Théâtre-Forum...
- Promouvoir la Journée Internationale des droits des femmes par la mise en place d'actions au mois de mars.

Objectif n°3 : Prendre en compte les besoins des femmes dans l'environnement public

- Encourager la participation à la vie politique locale, politique et civique.
- Poursuivre l'organisation des marches exploratoires permettant d'associer les femmes en les rendant actrices de leur propre sécurité et en les aidant à se réapproprier l'espace public.
- Développer un espace urbain inclusif sécurisé pour tous (visibilité, luminosité, propreté...)
- Adapter les créneaux d'activités sportives, culturelles, ... aux besoins des femmes pour leur permettre d'y participer.
- Développer des actions d'insertion en direction des femmes notamment par l'intermédiaire du CCJL et de la maison de quartier.

Objectif n° 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux soins

- Poursuivre les permanences juridiques hebdomadaires menées par le CIDFF.
- Poursuivre les groupes d'échanges entre parents en présence d'intervenants du soutien à la parentalité (conseillère conjugale et familiale, psychologue du CMS, neuropsychologue).
- Offrir des soins gratuits pour les femmes dans les quartiers par le biais du Bus Santé Femmes de l'Institut Hauts-de-Seine 2 à 3 fois par an.
- Développer au sein de différentes structures de la Ville des ateliers à la médiation théâtrale dédiés aux femmes.
- Développer les consultations gynécologue et sage-femme au centre municipal de santé.
- Développer le partenariat avec le réseau pédiatrique sud-ouest francilien pour améliorer le suivi des nouveaux nés à risque et accompagner les parents concernés.
- Poursuivre et développer les campagnes nationales de prévention et de sensibilisation : dépistage cancers du sein, dépistage HPV, ...

3. Axe n°3 : lutter contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes

Objectif n°1 : Sensibiliser les professionnels concernant l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violences et faciliter leur parcours et leur prise en charge

- Poursuivre le travail en réseau avec les professionnels du territoire travaillant autour des violences faites aux femmes (les services municipaux, la Police municipale, Réseau VVF 92, Association Flora Tristan, CIDFF, autres associations expertes sur la question du droit des femmes, les partenaires institutionnels, l'ASE...). L'objectif du réseau est de mutualiser les moyens et les bonnes pratiques en vue d'apporter une meilleure réponse aux situations de violence.
- Renforcer le partenariat autour de l'accès au logement des femmes victimes de violences avec l'association Flora Tristan et en lien avec bailleurs sociaux.
- Poursuivre les formations pour les services municipaux, notamment ceux recevant du public. Ces formations seront menées par différents partenaires : CIDFF, Association Flora Tristan, Centre Hubertine Auclert, autres.
- Poursuivre la sensibilisation auprès des commerçants du territoire pour leur permettre d'être des relais.

Objectif n° 2 : Sensibiliser le grand public

- Communiquer en direction des habitants visant à les informer sur les différents dispositifs d'aide existants sur le territoire pour les femmes victimes de violences. Faire en sorte que les voisins puissent devenir des témoins et lanceurs d'alerte.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes (ex. Ateliers, théâtre-forum, conférence-débat au collège, au club-préados, dans les écoles maternelles, primaires mais également auprès du public en situation de handicap accueilli dans les structures de la ville...).
- Mener des actions de prévention et de sensibilisation au risque prostitutionnel, chez les jeunes notamment, en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.
- Sensibiliser et informer le grand public à travers la mise en place de différentes actions autour de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en novembre.
- Créer une rubrique récapitulant les différentes étapes à mener en cas d'agression sur la page dédiée aux Droits des Femmes sur le site de la Ville.